

Le MINISTRE DU COMMERCE : Nous ne lui donnerons pas ce nom. Je dis que c'est la conclusion que j'ai tirée et que la conduite antérieure de ces messieurs et toutes les circonstances justifient cette manière de voir.

J'arrive maintenant à un autre côté de la question. L'honorable député s'en tient à ses dépenses pour l'exercice 1896. Il déclare, et c'est vrai, que ces dépenses étaient beaucoup moins élevées que celles de 1895. En 1895, nos dépenses imputables sur le fonds consolidé du revenu s'élevaient à \$38,132,000, et en 1896, à \$36,949,142. Cette réduction aurait été importante, à condition qu'elle fût honnête, raisonnable, avec un caractère de permanence.

Mais comment cette réduction a-t-elle été obtenue? Je vais en donner à la Chambre une couple d'exemples. Examinons d'abord les dépenses de la milice. En 1895, ces messieurs avaient dépensé pour la milice \$1,574,000, et en 1896 \$1,136,000. Or y avait-il là une économie réelle? Pas du tout, elle résultait simplement du refus de faire faire les exercices militaires annuels, seulement je pourrais dire en gaspillant les deux tiers du crédit, car, sans les exercices militaires annuels—ainsi que mon honorable ami, le ministre de la Milice, l'a fait observer à la Chambre—une très grande partie de cette dépense est entièrement inutile. Prétendre que cette somme de \$300,000 ou \$400,000 est une économie réelle est se moquer de la Chambre.

Passons maintenant au département des Postes. Je sais que mon honorable ami le directeur général des Postes (M. Mulock) a fait faire une vérification spéciale des comptes de son ministère, et on me dit qu'il a constaté que des comptes s'élevaient à \$500,000 ou \$600,000, qui auraient dû être payés en 1896 ont été imputés sur l'exercice 1897. Dans ces circonstances, je ne suis nullement étonné que l'honorable député ait pu faire une réduction d'un million de piastres ou plus; et il est facile, dans ces conditions, d'établir un équilibre satisfaisant.

M. FOSTER : Mon honorable ami garantit-il l'exactitude de cette assertion?

Le MINISTRE DU COMMERCE : Je ne peux pas la garantir personnellement, mais je peux attester que mon honorable ami a fait faire une vérification, et, je suis informé que c'est le résultat que j'ai mentionné, nul doute que l'honorable député aura amplement le temps de discuter cette question en détail. Notez, M. l'Orateur, que ce sont des cas choisis entre plusieurs, car j'ai toute raison de croire qu'une méthode très identique a été suivie à l'égard des travaux publics du pays; et que des sommes nombreuses payables en 1896 ont été irrégulièrement transférées à l'exercice de 1897; et je suis obligé de dire que les trois ou quatre dernières années font voir assez clairement que cet usage a existé.

En 1896, nos travaux publics ont coûté \$1,927,000; en 1894, \$2,033,000; en 1895, \$1,742,000; en 1896, \$1,299,000. Or, l'économie a peut-être été réelle, mais je crains fort que lorsque mon honorable ami le ministre des Travaux publics expliquera les détails de son département il ne soit obligé de faire observer à la Chambre que la manière dont cette réduction a été effectuée en mettant en danger plusieurs travaux publics importants, en négligeant des travaux qui auraient dû être exécutés, et, ainsi que je l'ai dit, en imputant délibérément

Sir RICHARD CARTWRIGHT.

sur l'exercice de 1897, pour des motifs connus, des dépenses qui auraient dû être imputées sur l'exercice de 1895-96.

M. FOSTER : Ce qui ne peut avoir lieu.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Certes, mon honorable ami amoindrit son habileté.

M. FOSTER : Je demande pardon à mon honorable ami. J'ai dit que cela n'a pas pu avoir lieu pendant que j'étais ministre des Finances et pendant que nous avions les travaux publics sous notre direction.

M. LANDERKIN : Ça peut-être eu lieu durant les six jours que vous avez passés hors du cabinet.

M. FOSTER : Je n'ai pas dit que ça ne pouvait pas se faire sous le présent régime.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Mon honorable ami, après réflexion, admet la possibilité. Je ne sais s'il accepte la supposition de mon honorable ami que beaucoup d'irrégularités ont eu lieu durant l'intergègne. Toutefois, je crois que mon honorable ami qui siège à mes côtés prouvera clairement à la Chambre que pour le plaisir de montrer une économie apparente en 1896, plusieurs travaux publics importants dont on aurait dû s'occuper ont été négligés.

Il n'y a pas de doute que la chose est faisable. Il n'est pas douteux, non plus, que par le fait de négliger l'exécution en temps opportun de travaux publics importants qui couraient le risque d'être détruits, pour la simple satisfaction d'effectuer une économie apparente et temporaire de quelques milliers de piastres, le pays était exposé à perdre plusieurs centaines de milliers de piastres. Je répète qu'il est excessivement aisé d'établir un équilibre à ces conditions, et c'est pour cette raison que pour moi-même et pour mes amis, je ne peux pas admettre que l'état de compte de 1896 puisse être accepté comme étant une moyenne raisonnable, ou comme représentant les dépenses réelles du pays durant cette période.

Résumons maintenant en peu de mots la situation telle que nous la voyons. Ainsi que je l'ai dit, nous trouvons ici une économie fictive en 1896, représentant un million de piastres de moins dans les dépenses pour l'exercice précédent, effectué au risque de faire subir de grandes pertes, et en transférant au compte de l'exercice suivant des sommes d'argent considérables qui auraient dû être imputées sur le compte des dépenses pour 1896.

De plus, nous constatons que les engagements réels pour 1897, et les obligations que ces messieurs avaient contractées au sujet de différents travaux, dont quelques-uns étaient assez utiles, comme les canaux, par exemple, et d'autres travaux à l'égard desquels j'ai mes doutes, par exemple la construction de chemins de fer dans l'île du Prince-Edouard et quelques autres travaux de la même nature, auraient créé des obligations à échoir plus tard s'élevant à un million et demi de piastres par année.

De sorte que nous avons virtuellement, sinon réellement, une dépense imputable sur le revenu public sous le régime de l'honorable député, s'il avait été assez franc pour présenter le budget supplémentaire, s'il avait fait connaître à la Chambre la position véritable où nous étions—une dépense